



La démocratie dans le monde d'aujourd'hui

Étymologie/Définition/Histoire

« Une addition d'intérêts particuliers ne donnera jamais pour somme l'intérêt général et, à plus forte raison, la réussite des formations les plus puissantes ne saurait garantir que l'intérêt de tous sera sauvegardé. Cette tâche, c'est à l'État qu'elle incombe. »

Source : Traité de science politique¹, Georges Burdeau.

Terme d'origine grecque : *demokratia*, *démos* signifiant peuple et *kratos* l'autorité. C'est le gouvernement du peuple par lui-même.

La démocratie comme forme de gouvernement est une invention de Solon à Athènes au v^e siècle avant J.-C. On peut en lire l'éloge dans l'Oraison funèbre de Périclès.

1. Note de l'éditeur : Les dissertations étant écrites à la main lors des examens et concours, nous indiquons le titre des livres par un soulignement comme cela doit se faire dans une copie manuscrite, et non par l'italique, comme cela doit se faire dans les documents imprimés.

Sujet proposé

La démocratie comme *isonomia* (la loi est la même pour tous), *isegoria* (l'égalité participation aux affaires) et *isocratia* (égalité participation au pouvoir) est-elle bien appliquée de nos jours ?

Problématique proposée

De nos jours, dans la plupart des pays occidentaux, la démocratie indirecte est pratiquée comme le constatait Francis Fukuyama dans La fin de l'Histoire après la chute de l'empire soviétique en 1991. La loi est la même pour tous et, depuis la Révolution française de 1789, l'ensemble des citoyens participe aux affaires par le biais du vote (vote des femmes accordé en 1917 aux États-Unis, et en 1944 en France).

L'*isocratia* reste ainsi théorique. Les détracteurs de la démocratie directe durant la Grèce antique, tel Platon, se sont appuyés sur une première crise de confiance lors de la condamnation de Socrate à boire la ciguë, infligée par le tribunal du peuple (pour corruption de la jeunesse). Ainsi, la démocratie peut se transformer en dictature. Georges Burdeau montre comment la démocratie, au fil des siècles, est devenue l'arme de l'élite. Ainsi, l'égalité arithmétique des citoyens a été abandonnée au profit de la « nation », corps abstrait et théorique incarné dans les représentants élus par les citoyens. Aujourd'hui, on estime qu'un retour à la démocratie directe ne peut être pratiqué car, si dans l'Antiquité Grecque l'esclavage permettait à l'élite de se consacrer entièrement aux affaires de la cité, aujourd'hui le travailleur manque cruellement de temps. La politique resterait pour cela l'affaire de professionnels.

Malgré tout, quelques expériences de la démocratie directe subsistent notamment en Suisse où la constitution helvétique prévoit l'institution d'un *Landsgemeinde* (assemblée du peuple) qui se réunit une fois par an pour voter les lois, le budget et désigner les magistrats. Leur travail est préparé par un conseil municipal élu. Autre vestige de la Grèce antique, le tirage au sort demeure pratiqué pour constituer les jurys d'assises en France ou aux États-Unis. L'expérience bonapartiste du référendum s'était transformée en plébiscite. La Constitution de

1958 (modifiée) a cherché à renouveler l'usage du référendum, mais en France son application reste limitée. D'autres procédures existent de par le monde : aux États-Unis notamment, on peut citer la pratique d'un veto (d'initiative) populaire.

Les députés semblent opposés à la pratique de la démocratie directe car, dans ce cas, les représentants du peuple entrent en concurrence avec le peuple lui-même (loi constitutionnelle du 28 mars 2003, article 72-1). Malgré cela, la loi du 6 février 1992 a mis en place un référendum local dans les communes. Par ailleurs, techniquement, il devient de plus en plus facile de voter directement des textes, sans se déplacer, grâce au minitel ou à Internet. Déjà, les feuilles d'imposition peuvent être remplies en toute sécurité « en ligne ». Les défenseurs de la démocratie directe y voient la solution pour que le peuple vote directement les lois. À tout moment, en effet, un citoyen pourra se connecter pour lire et voter un texte.

Conclusion

Georges Burdeau a réalisé une analyse incontournable de la démocratie. Par l'éducation, la France a conduit quatre-vingts pour cent d'une génération d'élèves au baccalauréat. L'éducation du peuple favorise la démocratie et fait reculer les dictatures (voir **ÉDUCATION**).

Bibliographie : Georges BURDEAU, La démocratie², Éditions du Seuil, 1956.

Sujets voisins et leurs problématiques

« Peut-on, dans le monde actuel, réformer une société sans consentement ? »

Le monde actuel se caractérise par l'augmentation du nombre de démocraties et le recul des dictatures. Parallèlement, le monde moderne développe les moyens de communication facilitant ainsi les échanges entre les peuples et l'information des citoyens. Ce contexte permet-il d'imposer le consentement ou, au contraire, l'interdit-il ? Les gouvernements doivent-ils et peuvent-ils agir pour obtenir le maximum de « consensus » ou consentement ?

2. Note de l'éditeur : Les dissertations étant écrites à la main lors des examens et concours, nous indiquons le titre des livres par un soulignement comme cela doit se faire dans une copie manuscrite, et non par l'italique, comme cela doit se faire dans les documents imprimés.